



Comité Départemental  
Cycliste du Var

Immeuble « L' Hélianthe » - La Rode

Rue Emile Ollivier  
83000 TOULON

*Fédération Française de Cyclisme*

Tél./Fax 04 94 46 27 19

SIRET 429 962 095 00015

[Comiteffcvar@yahoo.fr](mailto:Comiteffcvar@yahoo.fr)

<http://cd83cyclisme.free.fr>

## Modification Règlement Challenge Varois 2011

1° Pour pouvoir prétendre être déclaré vainqueur au challenge Varois il est impératif d'avoir concouru sur 4 épreuves.

2° Afin de ne pas pénaliser les coureurs qui ont pris le départ d'une épreuve mais qui ont été contraints d'abandonner ( chute, panne mécanique, ...) 10 points leur seront attribués , ce qui leur permettra de bénéficier de la prime de participation à toutes les courses (100 points). Pour cela il est impératif que les juges-arbitres s'assurent que les abandons sont bien répertoriés sur la feuille de résultats.

Aucune contestation ne pourra être prise en compte au delà de 30 minutes après l'affichage des résultats.